



Convocation :..... 03.03.2021	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 03.03.2021	(présents..... 7
	(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 2021 À 18H

N° 2021/8

Objet : Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Catherine RABOU.

Secrétaire :

M. Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières
M. Nicolas SINGER, Administrateur provisoire de l'Ecole d'ingénieurs « ISIS » (uniquement pour les informations et questions diverses)

Délibération n° 2021/8

Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Le Président ayant exposé,

Afin d'ajuster le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre en phase APD et de régulariser les missions complémentaires rendues nécessaires suite aux différentes investigations et évolutions des données du programme, la proposition jointe en annexe à la présente délibération détaille, pour la part forfaitaire à 2% et pour chaque mission complémentaire, le montant des honoraires du maître d'œuvre, à savoir le cabinet ALLIAGE ARCHITECTES :

- | | |
|---|-----------------------|
| 1- Ajustement du forfait de rémunération conformément au contrat : taux fixe 2% appliqué sur l'écart entre l'estimation prévisionnelle du Maître d'ouvrage (2 370 000 € HT) et l'estimation de la Maîtrise d'œuvre en phase APD (2 775 457 € HT) soit : | 8 109,14 € HT |
| 2- Missions complémentaires pour un montant total de : | 37 709,81 € HT |
| Total : | 45 818,95 € HT |

Le montant des honoraires ainsi ajusté est indiqué dans l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, joint en annexe à la présente délibération.

Dans l'éventualité de la réalisation des travaux d'une tranche optionnelle, le maître d'œuvre n'appellera pas d'honoraires supplémentaires pour la direction de ces travaux, compte tenu qu'ils n'impactent pas le délai global du chantier.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT attribué au cabinet ALLIAGE ARCHITECTES, joint en annexe à la présente délibération.



Fait et délibéré à Castres, le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,


Arnaud BOUSQUET